



---

## CONTRAT D'INSCRIPTION SELF-DEFENSE / MIX-BOXING 2021/2022

---

NOM		PRENOM	
DATE DE NAISSANCE		PROFESSION	
ADRESSE		NPA/DOMICILE	
TELEPHONE		E-MAIL	
MINEUR NOM		MINEUR PRENOM	

SELF-DEFENSE*	MENSUEL*	SEMESTRIEL**	ANNUEL**
De 7 ans à 15 ans	90	360	500
À partir de 16 et +	95	480	650

\* 1 cours par semaine

\*\* 2 cours par semaine

Les horaires : Vendredi 17:00-18:00 / 18:00-19:00 et Samedi 11:00-12:00  
Dès trois personnes d'une même famille, rabais de 30% sur l'abonnement

---

## CONDITIONS GENERALES

### 1. Champ d'application, modifications des conditions générales

1.1 Les conditions générales (CG) régissent les relations juridiques entre Coach Défense et le client. Coach-Défense se réserve le droit de modifier ces CG en tout temps.

Le client reconnaît expressément que les CG sont susceptibles d'être modifiés et que celles-ci seront portées à sa connaissance sous une forme appropriée.

Le client ne peut tirer aucun droit d'une modification des CG.

Vous pouvez consulter et imprimer les CG actuelles sur le site [www.coach-defense.ch](http://www.coach-defense.ch)

1.2 La conclusion d'une inscription (contrat d'inscription) se fait exclusivement selon les conditions des présentes CG et du règlement intérieur, dans leur version en vigueur au moment de la conclusion.

### 2. Inscription (contrat d'inscription)

2.1 Une inscription valable autorise le client à participer aux cours convenus pendant les heures de cours indiqués.

2.2 L'inscription est personnelle et non transmissible. Les tarifs familles ne permettent pas de transférer les cotisations entre les membres d'une même famille.

2.3 Lors de l'inscription une photo est demandée et est utilisée exclusivement pour le contrôle visuel chez Coach-Défense.

### 3. Offre

3.1 Coach-Defense se réserve le droit de modifier en tout temps son offre et ses tarifs, et en particulier de retirer des offres de son catalogue de prestations.

3.2 Coach-defense se réserve expressément le droit de modifier en tout temps l'emplacement, les heures ou plan de cours ainsi que les équipements nécessaires aux cours.

---

#### **4. Paiement**

4.1 La cotisation est déterminée par l'aperçu des prix en vigueur ([www.coach-defense.ch](http://www.coach-defense.ch)). Sans paiement, il n'y a pas de droit d'accès.

4.2 La cotisation annuelle est déterminée selon l'année scolaire et tient compte des jours fériés et des vacances scolaires. Ceux-ci ne sont donc pas déductibles. Les cours qui tombent sur des jours fériés ne sont pas remplacés.

4.3 Le client s'engage à payer à Coach-Défense le montant correspondant au contrat d'inscription pour les cours pendant la durée convenue, et ce, indépendamment de l'utilisation effective de l'offre. Indépendamment de l'intervalle de paiement convenu, toutes les prestations de Coach-Défense doivent être réglées à l'avance.

4.4 Les abonnements sont de date à date et sont valables dès la signature du contrat et les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année.

4.4 En cas de retard de paiement, des frais de rappel seront facturés (30.-). Coach-Défense se réserve le droit d'interdire au client d'utiliser les offres jusqu'à ce que les frais mensuels en souffrance, y compris les frais de rappel accumulés, aient été payés. En outre, Coach-Défense se réserve le droit de mettre fin à la relation contractuelle avec effet immédiat en raison d'un retard de paiement et de ne pas conclure de nouvelles inscriptions à l'avenir.

4.5 Toute cotisation versée à Coach-Defense est définitivement acquise, il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année.

#### **5. Entraînement d'essai - Cours**

5.1 Chaque client a le droit à un entraînement d'essai d'un montant de CHF 30.- Le prix de l'entraînement d'essai figure dans la liste de prix sous [www.coach-defense.ch](http://www.coach-defense.ch)

5.2 Si le client conclut un contrat d'inscription annuel dans les sept (7) jours suivant l'entraînement d'essai, le prix de cet entraînement est crédité sur le contrat d'inscription. S'il conclut un contrat d'affiliation une fois le délai de sept (7) jours écoulés, il doit s'acquitter du montant total de l'affiliation.

---

## 6. Absences, résiliation

6.1 Aucune absence quelle qu'elle soit ne donne droit à aucun report ou annulation des paiements de cotisations. Le montant total de l'inscription est dû, qu'il s'agisse du mode de paiement annuel semestriel ou mensuel.

## 7. Responsabilité

7.1 La responsabilité de Coach-Défense n'est pas engagée pour des dommages, accidents, blessures subis lors des cours, ni pour les pertes ou vols éventuels commis à l'extérieur et à l'intérieur des locaux. Les clients sont tenus de vérifier eux-mêmes s'ils sont couverts par une assurance-accidents et une assurance-responsabilité civile et le cas échéant ils sont tenus d'en contracter une.

7.2 Le client est tenu responsable des dégâts qu'il cause au matériel, aux espaces intérieurs et extérieurs et doit rembourser entièrement les frais de réparation et/ou de remplacement à Coach-Défense

7.3 Les mineurs ne sont pas sous la surveillance et la responsabilité de Coach-Défense en dehors de la salle de cours et après les cours.

## 8. Exclusion

Le client s'engage à respecter les conditions générales et le règlement intérieur et à suivre les instructions du personnel.

En cas de violations graves ou répétées du règlement intérieur et/ou des instructions du personnel, Coach-Défense est en droit, après avertissement préalable, de prononcer une interdiction de séjour temporaire ou définitive, de résilier l'inscription avec effet immédiat. Une demande de remboursement du client pour sa cotisation payée est exclue. En cas de perturbation grave de l'opération d'entraînement par le client, la fixation d'un délai d'avertissement n'est pas nécessaire.

## 9. Fermeture exceptionnelle

9.1 Il n'existe aucun droit au remboursement des contributions payées à l'avance en raison d'interruption d'activité pour cause de force majeure (par exemple, incendie, épidémies, pandémies, restrictions de l'État, grève) et/ou de décrets ou autres actes des autorités de l'État.

9.2 Coach-Défense dans la mesure de ses possibilités, proposera un report de l'inscription. La reprise de l'activité est de la responsabilité du client.

Centre de Tennis  
Rue du Stade 50 - 1630 Bulle  
[sk@coach-defense.ch](mailto:sk@coach-defense.ch)  
[www.coach-defense.ch](http://www.coach-defense.ch)  
+41(0)78 639 33 77



---

Le cours d'essai au prix de CHF 30.- est déduit d'une inscription annuelle uniquement

La/le soussigné(e) atteste par la signature du présent contrat avoir pris connaissance et accepté les conditions générales ainsi que règlement intérieur, qui en font partie intégrante. Le/La signataire (responsable légal(e)) donne son autorisation pour que les photos et vidéos prises lors d'activités du club, manifestations, entraînements, figurent sur le site internet du club. ([www.coach-defense.ch](http://www.coach-defense.ch)) ou sa page Facebook. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur dont il a pris connaissance.

Fait en deux exemplaires,

Lieu et date : \_\_

Signature (-18ans, signature du représentant légal) : \_\_\_\_\_

Centre de Tennis  
Rue du Stade 50 - 1630 Bulle  
[sk@coach-defense.ch](mailto:sk@coach-defense.ch)  
[www.coach-defense.ch](http://www.coach-defense.ch)  
+41(0)78 639 33 77

---

